

LA MINERVE.

Jeu de Matin, 22 Sept. 1853.

Pour qu'il n'y ait point de malentendu... Pour qu'il n'y ait point de malentendu...

900 Voies de Majorité!!!

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET DE BYTOWN. Comté des Deux-Montagnes!

Le vote du Conseil Municipal du Comté des Deux-Montagnes a été ratifié par les Votants qualifiés à une MAJORITÉ DE 900 VOIX!!!

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉ POUR "LA MINERVE."

New-York, 20 sept. Le steamer Illinois pour Aspinwall et le Star of the West pour San Juan, sont partis...

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

Le steamer Hansa parti de Brême le 30 ultimo, est arrivé ici ce matin. Il apporte 622 passagers et une forte cargaison.

La prison du district de Kamouraska serait mieux située à la Rivière du Loup que là où elle est actuellement, et que si Kamouraska demeurait le chef-lieu, il deviendrait nécessaire d'ajouter à la bâtisse actuelle une aile pour servir de prison, et d'entourer aussi le terrain d'un mur d'enceinte qui contiendrait une cour pour les prisonniers.

Un Aymier, la prison et la cour de justice se trouvent dans la même bâtisse; la prison est dans l'Ouest, la salle d'audience au centre, et les départements du greffier et du procureur dans l'Est. L'édifice est bon, mais trop petit et mal distribué.

Le Dr. Wolfred Nelson fait suivre sa revue des prisons de remarques qui sont très-utiles, nous en avons tiré de ses remarques: 1. On soumet respectueusement les points suivants, comme étant d'une importance vitale en matière de prisons: 1. Tous les prisonniers, de quelque grade que ce soit, seront tenus séparés les uns des autres.

2. Tous les prisonniers seront tenus constamment occupés. 3. Donner aux prisonniers, jointe à la ferme et à la décision, et à une adhésion complète à la discipline de la prison.

4. Les jeunes délinquants, coupables de légères offenses, seront punis sommairement à la station de police; et à la récidive, envoyés en prison, si leurs parents ou leurs amis ne veulent pas se rendre garants de leur bonne conduite future; et au sortir de la prison, on les mettra en apprentissage chez quelque respectable fermier ou ouvrier, mais toujours à une distance éloignée du lieu où l'offense a été commise; car, autrement, s'ils ont l'occasion de se rencontrer avec leurs anciens camarades, et assez fréquemment avec des amis et des parents dépravés, il deviendrait inutile d'essayer de les arracher au vice.

5. Tous les enfants errants ou abandonnés seront placés en apprentissage, ou envoyés sur une ferme-moëlle. 6. Tous les prisonniers condamnés à plus de six mois ou à moins de deux ans de détention, quoique ce crime ait été commis ou le procès instruit dans d'autres districts, seront envoyés aux prisons de Montréal ou de Québec, où il existe des moyens plus amples pour mettre à effet l'intention de la loi, pour y être punis et s'y réformer.

7. Les vagabonds et les habitués de la police et des cours de Recorder, seront forcés de travailler aux rues et aux routes, ou employés de toute autre manière qui ait l'effet de les punir et de les corriger.

Nous ajoutons à cela pour aujourd'hui ce que M. le Dr. Nelson dit des asiles et de leur influence sur le moment. Nous faisons un autre point de nouveaux extraits de son intéressant rapport, afin de faire bien connaître toutes les réformes qu'il suggère: 1. L'inspecteur croit qu'il peut se permettre d'attirer l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de fournir plus d'espace pour les aliénés; car l'excellent asile de Beauport, quoique capable d'admettre un plus grand nombre de patients, ne le peut faire, parce que l'allocation affectée au soutien des aliénés est absorbée par le nombre que contient déjà cette institution; il en suit qu'il a recours aux autres lieux de détention, à l'exception temporaire des cours malheureux, et voilà pourquoi il y a aujourd'hui quatorze maniaques dans la prison de Québec (ainsi qu'il a été dit plus haut), et dix-neuf, à l'heure qu'il est, dans la prison de Montréal. Outre ces trente-trois infortunés, il y en a plusieurs autres dans la province inférieure qui devraient être placés en lieu sûr. Le district de Montréal, étant de beaucoup le plus peuplé, a grandement besoin d'un asile de cette nature dans la cité ou ses environs.

2. Il y a plusieurs messieurs à Montréal qui sont disposés à construire un édifice convenable, et à prendre en soin des lunatiques aux mêmes termes qu'on le fait à Beauport. De cette manière, la province n'aurait non-seulement aucune dépense à faire pour l'érection d'un asile, mais encore verra, à l'avenir, un grand nombre de malades, et à l'avenir, un grand nombre de malades, et à l'avenir, un grand nombre de malades.

3. Le gouvernement, tout en faisant tous les arrangements de cette nature, devrait néanmoins se réserver le droit d'inspection et de surveillance, ainsi que la confiscation, par l'officier préposé ad hoc, des règles et règlements qui peuvent être faits, de temps à autre, et par la bonne gestion intérieure de l'institution. 4. Il faudrait apporter le plus grand soin au traitement médical des aliénés, qu'on ne transporte généralement dans ces institutions que pour s'en débarrasser, sans avoir le moindre égard à la maladie mentale ou physique dont ils peuvent être atteints; un bon médecin devrait résider dans la prison, lequel donnerait tout son temps à cette classe de patients. 5. Espérons que le temps n'est pas éloigné où l'on sentira le besoin d'une ou de plusieurs infirmeries pour servir de retraite non-seulement aux vieillards, aux infirmes et aux pauvres, mais encore à ceux dont l'esprit est faible; cette dernière classe de personnes est le plus souvent atteinte d'accès violents, et n'a le plus souvent besoin que d'un asile où on leur prodigue la nourriture et des consolations pour les calmer; ce qui peut se faire à moins de frais que dans les asiles en grand, qui n'ont pas été construits pour leur usage. 6. Au sujet de la construction d'édifices pour cette classe d'établissements, je suggère de construire d'abord, et dans laquelle M. Hincks est aussi content, et c'est ce qui paraît le plus sage. Il s'agit d'une opération financière sur certains débris de la corporation de Toronto, dont cette dernière aurait pu bénéficier. M. Boves a rendu son témoignage, ainsi que M. Ridout, président de la Banque du Haut-Canada, et par suite de ces témoignages, M. Hincks serait mis en cause. A ce sujet, on nous dit que M. Hincks désire que que se soit l'Etat entend dans cette cause, et qu'il se fait fort de démontrer que le tout n'est ni plus ni moins qu'une seconde affaire McNab, et comme cette dernière, le nouveau complot tournera à la confusion de ses auteurs. On fera donc bien d'attendre avant de former son jugement.

Nous ajoutons à ce qui précède que tous les journaux vraiment réformateurs que nous recevons du Haut-Canada, la North American excepté, admettent que la transaction dans laquelle M. Hincks est concerné, est parfaitement honorable et nullement compromettante. Cela paraît être admis généralement dans le Bas-Canada, même par des adversaires bien prononcés du ministère, comme le Sun de Montréal et le Chronicle de Québec, par exemple. Le Leader de Toronto et le Pilot de Montréal ont disséqué les témoignages avec talents et ont prouvé que "La Montagne en travail enfante une souris."

L'Affaire Gavazzi est devant les tribunaux de Québec, pour ce qui regarde les personnes compromises dans cette affaire. Nous extrayons du Canadian ce qui a été dit en cour sur l'erreur commise par le shérif dans le triage du jury. Il est probable que si l'éditeur du Transcript en avait le pouvoir en mains, il n'hésiterait pas à suivre l'exemple de prévarication donné à Québec. Un homme qui porte le fanatisme jusqu'à s'indigner de ce qu'on ait reçu les dépositions sous serment de deux hommes de police contre Howard, parce que celui-ci, l'accusé, n'ait solennellement ce qu'il affirmait, et surtout parce que ces deux hommes sous serment n'étaient pas des gentilshommes anglais, mais des Canadiens-français, Lacroix et Renaud! Un homme qui peut s'indigner, disons-nous, de ce qu'on ait plus de poids aux témoignages positifs de deux hommes intelligents, que qu'on ait position soit humble ou élevée, qu'un témoignage négatif d'un accusé qui a l'honneur de porter un nom anglais, est un homme de qui l'on ne peut attendre aucun sentiment de justice! Voilà cependant l'opinion que le Transcript a été publier dans les termes suivants: "M. Howard n'a de la manière la plus solennelle avoir déchargé aucune "arme à feu lors de la grande catastrophe; mais il avait distinctement contre lui, les serments de deux hommes de police Français, Lacroix et Renaud, témoignage, "donc, qu'il a plus de poids que l'honneur d'un gentilhomme anglais!"

C'est le pendant des accusations de parjure portées par les jurés protestants contre les prêtres catholiques dans l'enquête du Coroner! Comment veut-on que notre population catholique puisse avoir la moindre sympathie pour la partie de la population anglaise qui se laisse guider par des chefs comme celui-là? Comment voulez-vous qu'on croie qu'il y a de la justice et de l'honneur chez-vous, quand ceux qui se donnent comme vos organes, osent dire qu'il n'y en a pas chez vous, et que personne d'entre vous ne réclame contre cette imputation diffamatoire, et de nature à produire des sentiments de mauvais vouloir et de haine, que vous venez d'exprimer à tort d'avoir des préventions contre vous, et vous feignez de vous étonner qu'on vous reproche de manquer d'honneur et de gentillesse, quand vos organes prouvent si bien qu'ils n'en ont pas du tout! quand la moindre catastrophe désagréable fait tomber dans des extravagances aussi énormes!

Payez vos cotisations.— Le délai accordé pour le paiement des cotisations, tel qu'il avait été annoncé dans les journaux par un avis du trésorier de la cité, est expiré, et conformément aux instructions qu'il en a reçues, cet officier de la corporation interviendra sous peu de jours des actions en poursuite judiciaire contre tous ceux qui doivent ce corps. Ceux qui veulent éviter des frais toujours inutiles de voir se présenter au plus tôt aux bureaux de la corporation afin de payer le montant de leurs taxes.

Tout le monde voit l'état peu agréable où sont parfois les rues de notre ville, aussi bien que la nécessité de les réparer. Qui n'a pas laissé échapper quelques paroles de murmure contre le département chargé de l'entretien des trottoirs dont quelques uns sont dans une condition qui laisse beaucoup à désirer? Tous ont senti que telle promenade ou telle autre nécessitant des améliorations pour être passablement confortable, et pour être plus d'autres choses que nous ne mentionnons pas. Sans doute, les plaintes des citoyens ont dû quelques fois être justes; mais, il ne faut pas oublier que pour tenir une ville telle que Montréal sur le pied qu'elle doit occuper, il en coûte des frais énormes. Nous serons d'autant mieux que nous donnerons à la corporation des améliorations, que nous ne déconsidérerons pas le projet de réparer les rues, et de leur faire subir des améliorations, lorsque par notre conduite envers l'autorité, nous déclarons n'en pas vouloir. Que la taxe se paie toute entière; mettons dans notre droit, puis nous demanderons des améliorations pour la valeur de notre argent.

Un ami qui en fait le calcul nous communique un tableau des avis de motions qui ont été données pendant la dernière session de la Législature. Nous remarquons dans ce tableau que les grands partisans et les grands ennemis de l'administration sont ceux qui ont donné le plus grand nombre, souvent sur des sujets tout-à-fait oiseux et inutiles, et uniquement dans le but de parler, et de prolonger le temps de la session. On sait que le grand nombre de ces avis de motions, dont l'impression coûte quelque chose à la province, ont été rejetés après de longues discussions qui sont elles-mêmes bien coûteuses pour le pays.

Nous ne voulons pas dire par là que tous ceux qui ont donné des avis de motions ont eu tort. Beaucoup qui ont été utiles; nous parlons seulement de l'abus que quelques membres ont fait de leur droit.

Noms des Membres. Avis de motions. M. Stuart - - - - - 78 M. G. Brown - - - - - 56 M. Boulton - - - - - 56 M. McKenzie - - - - - 50 M. Bagley - - - - - 31 M. Merrit - - - - - 24 M. Robinson - - - - - 21 M. Dubord - - - - - 18 M. Street - - - - - 17 M. Louchon - - - - - 16 M. Louchon - - - - - 15 M. LeBlanc - - - - - 15 M. Nicotte - - - - - 13 M. Lemieux - - - - - 11 M. Cartier - - - - - 7 M. le Dr. Latour - - - - - 7

Total 437 De ce nombre, 335 appartiennent aux membres anglais, et 102 aux membres français, différence 235.—302 membres des membres du Haut-Canada, et 133 de ceux du Bas-Canada. Nous offrons nos remerciements à l'ami de notre feuille qui s'est donné le trouble de nous adresser le tableau détaillé que nous analysons plus haut, pour économiser notre espace. Nous pensons, du reste, que les dates des avis de motions ajouteraient peu d'intérêt à la chose.

Nous apprenons que Monseigneur Rappe, évêque de Cleveland, dans les Etats-Unis d'Amérique, vient d'arriver dans notre ville. Désolé des périls imminents que court son troupeau composé en général de pauvres émigrants, au milieu d'une population protestante qui dépense toute son énergie pour séduire ces enfants de la foi, Monseigneur Rappe a soutenu une lutte courageuse pendant six ans, contre les efforts de l'hérésie. Il a épuisé toutes ses ressources pécuniaires; il a même contracté une dette énorme, afin d'élever des écoles, des orphelins, un hôpital et un séminaire. Son nouveau siège était dépourvu de toutes ces institutions catholiques qui se sont arrivées à Cleveland, Effrayé et comme accablé sous le poids de sa douleur, Sa Grandeur a tourné ses regards vers ses frères du Canada. Elle a la ferme confiance que leur cœur de frères et de français comprendront ses angoisses, et ne lui refuseront pas l'obole de leur charité. Mgr. de Montréal a gracieusement consenti à ce que Mgr. Rappe prêché dimanche prochain, dans la grand'messe, dans l'église de Notre-Dame, les offices charitables des fidèles seraient recueillis pour venir en aide au pauvre diocèse de Cleveland.

Durant cette semaine, Mgr. Rappe aura aussi l'honneur de visiter quelques familles de la ville, dans l'intérêt de son œuvre.

En parlant du Cathédrale de l'Histoire du Canada que vient de publier Mr. M. Bibaud, nous avons dit que nous ne comprenons pas pourquoi M. Bibaud n'avait pas joint le nom de l'Hon. L. H. LaFontaine à ceux des autres hommes qu'il donne comme les juristes consultés habiles du Canada, ou encore, pourquoi des hommes qu'il représente comme étant distingués dans la loi, François Armand, fils, Charles Desnoyers dit Lajeunesse et Joseph Desautels.

M. le Rédacteur.— Faites moi la faveur d'insérer la présente: M. LaFontaine est mentionné à la page 94 de l'abrégé de la manière la plus avantageuse qu'il peut l'être, car sa gloire ne consiste pas principalement à être un bon légiste, mais en ce qu'il a été deux fois à la tête des affaires de son pays.

Il est dit dans le cours de droit du Collège St. Marie, à fin de la théologie du droit Canadien: "L'ordonnance des juges d'hypothèque ne doit pas être étendue sans le secours de l'excellente analyse de l'Hon. L. H. LaFontaine, qui en est une clef nécessaire."

Enfin M. LaFontaine est mentionné comme législateur, et en bonne part, dans un essai de logique judiciaire qui doit paraître très prochainement. M. LaFontaine est venu au premier examen légal du Collège St. Marie; M. LaFontaine m'a donné quelques autres marques d'un bienveillant intérêt: J'ai donc dû me justifier d'une accusation de partialité contre un homme envers lequel ce me serait un chagrin de paraître ingrat.

Avant hier, James Donnelly a été arrêté sur warrant de J. D. Lacroix, éc. J. P., et conduit à la prison de ce district, sous accusation d'avoir assilli avec un poignard un homme du nom de Joseph Provillo, avec intention de meurtre.

Le Herald se dit autorisé à annoncer qu'un grand bal aura lieu mardi, le 30 courant, dans la Salle de Concert de la Cité, à l'occasion de l'Exposition Provinciale.

L'ENFANT-TAMBOUR a donné son premier concert hier soir devant un respectable auditoire qui a été ravi d'admiration. Ce jeune enfant est le fils de M. J. P. D. Lacroix, et de lui, un prodige, une merveille! Vous l'avez vu, et rendez-vous à son invitation, à la salle St. George, Grande rue St. Jacques.

Conté de Montréal.— À une assemblée du Conseil Municipal du comté de Montréal, tenue le 19 courant, Simon Voule, éc., a été réélu maire pour l'année courante, à une grande majorité.

À une assemblée spéciale de la Société d'Histoire Naturelle, tenue hier soir, par ordre du président, le Major Lachapelle, afin de recevoir sa résignation et de lui être un remplaçant, cette résignation fut acceptée, et W. E. Logan, éc., élu pour le remplacer.

Incendie.— Le feu a consumé hier soir, vers huit heures, une grange située à Mile-End, la propriété de Stanley Bagg, éc., et tendue à ferme par un Irlandais du nom de Peter Adams. Un moulin qui avait battu la journée à été, dit-on, la cause de l'incendie.

Les bureaux du Protestant Truce de Québec, ont passé par les flammes lundi dernier au matin; on suppose que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Accident.— Hier matin, vers 11 heures, une Dilie, Lalumière et deux Dilles, Brunelle, de Vancouver, ont été précipitées avec la voiture ou elles étaient, leur cheval ayant pris l'épouvante, du haut de la rue des Commissaires, sur le quai, vis-à-vis la place Jacques Cartier. Mlle. Lalumière est celle qui a le choc le plus violent dans cette chute périlleuse, mais le Dr. W. Nelson, après examen, a déclaré qu'il n'y avait aucun danger. A considérer la nature de la chute, il est presque miraculeux de dire que, sur quatre personnes, aucune n'a reçu de blessures graves. Le conducteur de la voiture a reçu une légère blessure à la main.

ACCIDENT.— Mercredi dernier, trois personnes se sont noyées au Côté du Lac en traversant sur une légère embarcation que le vent fit chavirer à environ un demi mille du rivage. L'esquif était monté par cinq personnes dont deux seulement purent se sauver à la nage; parmi ces derniers était un vieillard octogénaire qui, malgré son grand âge, a retrouvé assez de forces pour lutter contre les flots. Alexandre Campbell est le nom de ce vieillard et Wm. Rae le nom de celui qui s'est sauvé avec Campbell. Les trois malheureux qui ont été ensevelis dans les eaux sont Thomas Kennedy, un marchand, collecteur des douanes de Russelltown, et son épouse, et James Rae, de Gollinchester.

Excursion à New-York.— Les trains de plaisir se succèdent avec une rapidité vraiment extraordinaire. Un jour c'est à Port-Laud, aujourd'hui c'est à Saratoga, et le jour prochain, ce sera à New-York, si l'on veut suivre M. George Bateleur qui se prépare à nous y emmener.

M. Bateleur est entré en arrangement avec la compagnie du chemin de fer de Roussé Point pour organiser une excursion à bon marché qui commencera le 1er octobre pour finir le 11 du même mois.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que la grande messe d'agrégation aura lieu ici le 27, le 28, le 29 et le 30 de septembre. Ce sera donc à la suite de cette fête locale que ceux qui n'ont pas encore fait leur pèlerinage à l'exposition universelle de New-York pourront se mettre en route.

Nous remercions de ce sujet un accompagnant notre article de plus amples détails.

Après que M. le président ait expliqué le but de l'Assemblée, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité. 1. Proposé par Michel Gauthier, secondé par Joseph Roi; Que cette paroisse a, avec plaisir, la part active que chaque paroisse a prise dans cette convention, sur la tenue seigneuriale, et qu'en conséquence il conviendrait de former un comité dans cette paroisse et nommer deux délégués. 2. Proposé par Jean Desjardins, secondé par Jean Paré; Que le taux le plus élevé que les seigneurs puissent réclamer des censitaires pour rentes seigneuriales, ne devraient pas excéder la somme de deux sols par arpent en superficie. 3. Proposé par Paul Larrin, secondé par Louis Desautels; Que c'est l'opinion générale de cette paroisse, que l'existence de la tenure seigneuriale est un empêchement à tout avancement dans ce pays, et un fardeau excessivement lourd pour les censitaires. 4. Proposé par Louis Côté, secondé par François Roi; Qu'un comité soit à l'instant formé et qu'il soit composé des personnes suivantes, savoir: M. Desjardins, Desnoyers dit Lajeunesse, Lacroix, Louis Paré, François Thibault dit Léveillé, Michel Gauthier, François Armand, fils, Charles Desnoyers dit Lajeunesse et Joseph Desautels. 5. Proposé par Clis. Desnoyers dit Lajeunesse, secondé par Frs. Armand, fils; Que Messieurs Félix Armand et N. Dufort soient les deux délégués chargés de représenter la paroisse, dans la nouvelle convention de Montréal, et qu'en cas d'empêchement ils soient remplacés par deux autres membres choisis par le comité. 6. Proposé par George H. Oakes, secondé par Louis Desautels dit Lajoie; Que copie des procès de cette assemblée soit transmise au Dr. Valois, éc., M. P. P. pour le comté de Montréal. 7. Proposé par François Côté, secondé par Pierre Duplessis; Que les procès de la présente assemblée soient publiés dans les journaux de la province. Après quoi des remerciements furent votés au président par la manière habituelle avec laquelle il avait présidé l'assemblée, ainsi qu'au secrétaire.

F. X. ARMAND, président. N. DUFORT, secrétaire.

(Du Courrier de Saint-Hyacinthe.) Un Canadien, M. Bonin, typographe, a inventé une machine qui, par une heureuse et très-simple combinaison de la force des chevaux et de celle de la vapeur, doit remplacer avec beaucoup d'avantages la charrette, la herse et la faucille, en labourant et pulvérisant profondément le sol, en ensemençant et laissant le tout dans une condition parfaite. De plus, elle pourra servir à couper et à arriser le blé, sans rateau ni autre instrument.

Un homme et un enfant seuls pourront labourer avec cette machine, en y comprenant le maniement de la machine à vapeur; en moissonnant, il faudra trois ou quatre hommes de plus pour lier le blé à mesure qu'il tombera dans leurs bras. Les hommes seront portés sur la machine.

Cette machine qui fait déjà grand bruit en Angleterre, a été inventée par un Canadien; qu'on ne l'oublie pas!

(Du Canadien.) Erection de quatre Nouveaux Diocèses dans la Province Ecclésiastique de New-York.— Le Freeman's Journal annonce la réception par Mgr. l'Archevêque de bulles érigent Brooklyn (Long Island), Newark (New-Jersey), Burlington (Vermont), et Port-Laud (Maine) en sièges épiscopaux, et nommant au siège de Brooklyn le très-rév. John Loughlin, vicaire-général de New-York; au siège de Newark le très-rév. J. R. Bayley, secrétaire de l'Archevêque de New-York; au siège de Burlington le très-rév. L. de Goebriand, vicaire général de Cleveland et au siège de Port-Laud le très-rév. H. B. Coskey, vicaire-général de Baltimore.

Des bulles érigent des sièges et nomment des évêques dans les provinces ecclésiastiques des Etats-Unis seront prochainement publiées dans leurs localités respectives.

—A l'ouverture de la cour criminelle, vendredi dernier, en présence des juges Rolland, Panet et Aylwin, M. Primrose présente, en obéissance à l'ordre de la cour, des affidavits, de la part du shérif pour constater qu'il n'y avait pas eu intention chez lui de violer la loi. Trois affidavits furent soumis à la cour, et le premier était du shérif, M. Von Exter, le député-sécrétaire, et le second de M. de Gaie, un écrivain dans le bureau du shérif.

Immédiatement après la lecture des affidavits par le greffier de la couronne, M. O'Farrell exprima le désir de communiquer à la cour quelques renseignements touchant cette cause, renseignements qui, originairement, lui parviendraient dans quelque temps.

La cour lui demanda en quelle qualité il entendait parler, si c'était comme avocat ou comme témoin. Il répondit que c'était comme témoin. Il dit donc que c'était lui qui avait découvert les erreurs du shérif, erreurs commises par le fanatisme religieux; qu'on lui avait offert £10 pour acheter son silence. En ce moment, il fut interrompu par la cour qui lui dit qu'elle ne pouvait recevoir de témoignage volontaire, mais que s'il connaissait des faits ignorés de la cour, et qu'il n'était pas en possession de ces faits, il pourrait les lui faire connaître à l'aide d'une demande spéciale.

Le solliciteur-général (M. D. Ross) dit alors que bien que comme solliciteur-général, il fut de son devoir de demander la condamnation du shérif, il ne pouvait permettre que l'on se fit ainsi témoin volontaire, sans produire de serment par écrit.

Sur quoi, M. O'Farrell présente un affidavit au solliciteur-général, que celui-ci trouva inutile pour les fins de la justice et récusé.

M. Primrose argua contre la demande en condamnation, et M. Ross la soutint. La cour prit la cause en délibéré.

(Du Courrier des Etats-Unis.) Brigham Young, le gouverneur des Mormons, est en proie à de grands soucis. La Bible trouvée par Joe Smith a, d'un bout à l'autre, prêché à ses adhérents l'amour des Indiens. C'est même ce sentiment, trop développé chez les premiers Mormons, qui fut cause de la persécution dont les poursuivirent les Missouriens. Après mille et un malheurs, le peuple chéri de Dieu, chassé de Nauvoo, arriva enfin sur les bords inconnus du Grand Lac Salé, et y planta ses tentes. Si jamais un pays devait plaindre aux nouveaux colons, c'est dans ce vaste contrée où les Indiens abondent.

Malheureusement, les tribus sauvages ont profité de ces sentiments de bienveillance des habitants du désert pour les piller en toute sécurité. Ceux-ci plantaient et ceux-là recoltaient; les Mormons élevaient des bestiaux et les sauvages s'en nourrissaient. M. Brigham Young, qui cumule les fonctions de gouverneur, de prophète, de général, de pasteur et de père de son peuple, n'a pu voir sans douleur les dépendances dont ses ouailles sont journellement les victimes. Il vient d'annoncer une proclamation dans laquelle il engage ses administrés à se concentrer autour de certains forts disséminés dans la campagne, et à mieux veiller à leurs grains et à leurs animaux. Toutefois, il leur conseille de ne pas user de violence envers les sauvages, et même de ne pas chercher à se venger de leurs attaques. Ce sera bien assez, ajoute-t-il.

PAROISSE DE ST. JOSEPH DE LA RIVIERE DES PRAIRIES. TENURE SEIGNEURIALE. A une assemblée publique des censitaires de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, tenue à la porte de l'église paroissiale, à l'issue du service divin du matin, dimanche, le 11 septembre courant, dans le but d'organiser un comité de paroisse et de nommer des délégués pour représenter les habitants de cette paroisse, à la nouvelle convention qui aura lieu à la fin de la session générale qui doit avoir lieu à Montréal, François Armand, éc., fut élu président et M. Narcisse Dufort fut élu secrétaire.

M. le Président a expliqué le but de l'Assemblée, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité. 1. Proposé par Michel Gauthier, secondé par Joseph Roi; Que cette paroisse a, avec plaisir, la part active que chaque paroisse a prise dans cette convention, sur la tenue seigneuriale, et qu'en conséquence il conviendrait de former un comité dans cette paroisse et nommer deux délégués. 2. Proposé par Jean Desjardins, secondé par Jean Paré; Que le taux le plus élevé que les seigneurs puissent réclamer des censitaires pour rentes seigneuriales, ne devraient pas excéder la somme de deux sols par arpent en superficie. 3. Proposé par Paul Larrin, secondé par Louis Desautels; Que c'est l'opinion générale de cette paroisse, que l'existence de la tenure seigneuriale est un empêchement à tout avancement dans ce pays, et un fardeau excessivement lourd pour les censitaires. 4. Proposé par Louis Côté, secondé par François Roi; Qu'un comité soit à l'instant formé et qu'il soit composé des personnes suivantes, savoir: M. Desjardins, Desnoyers dit Lajeunesse, Lacroix, Louis Paré, François Thibault dit Léveillé, Michel Gauthier, François Armand, fils, Charles Desnoyers dit Lajeunesse et Joseph Desautels. 5. Proposé par Clis. Desnoyers dit Lajeunesse, secondé par Frs. Armand, fils; Que Messieurs Félix Armand et N. Dufort soient les deux délégués chargés de représenter la paroisse, dans la nouvelle convention de Montréal, et qu'en cas d'empêchement ils soient remplacés par deux autres membres choisis par le comité. 6. Proposé par George H. Oakes, secondé par Louis Desautels dit Lajoie; Que copie des procès de cette assemblée soit transmise au Dr. Valois, éc., M. P. P. pour le comté de Montréal. 7. Proposé par François Côté, secondé par Pierre Duplessis; Que les procès de la présente assemblée soient publiés dans les journaux de la province. Après quoi des remerciements furent votés au président par la manière habituelle avec laquelle il avait présidé l'assemblée, ainsi qu'au secrétaire.

F. X. ARMAND, président. N. DUFORT, secrétaire.

(Du Courrier de Saint-Hyacinthe.) Un Canadien, M. Bonin, typographe, a inventé une machine qui, par une heureuse et très-simple combinaison de la force des chevaux et de celle de la vapeur, doit remplacer avec beaucoup d'avantages la charrette, la herse et la faucille, en labourant et pulvérisant profondément le sol, en ensemençant et laissant le tout dans une condition parfaite. De plus, elle pourra servir à couper et à arriser le blé, sans rateau ni autre instrument.

Un homme et un enfant seuls pourront labourer avec cette machine, en y comprenant le maniement de la machine à vapeur; en moissonnant, il faudra trois ou quatre hommes de plus pour lier le blé à mesure qu'il tombera dans leurs bras. Les hommes seront portés sur la machine.

Cette machine qui fait déjà grand bruit en Angleterre, a été inventée par un Canadien; qu'on ne l'oublie pas!

(Du Canadien.) Erection de quatre Nouveaux Diocèses dans la Province Ecclésiastique de New-York.— Le Freeman's Journal annonce la réception par Mgr. l'Archevêque de bulles érigent Brooklyn (Long Island), Newark (New-Jersey), Burlington (Vermont), et Port-Laud (Maine) en sièges épiscopaux, et nommant au siège de Brooklyn le très-rév. John Loughlin, vicaire-général de New-York; au siège de Newark le très-rév. J. R. Bayley, secrétaire de l'Archevêque de New-York; au siège de Burlington le très-rév. L. de Goebriand, vicaire général de Cleveland et au siège de Port-Laud le très-rév. H. B. Coskey, vicaire-général de Baltimore.

Des bulles érigent des sièges et nomment des évêques dans les provinces ecclésiastiques des Etats-Unis seront prochainement publiées dans leurs localités respectives.

—A l'ouverture de la cour criminelle, vendredi dernier, en présence des juges Rolland, Panet et Aylwin, M. Primrose présente, en obéissance à l'ordre de la cour, des affidavits, de la part du shérif pour constater qu'il n'y avait pas eu intention chez lui de violer la loi. Trois affidavits furent soumis à la cour, et le premier était du shérif, M. Von Exter, le député-sécrétaire, et le second de M. de Gaie, un écrivain dans le bureau du shérif.

Immédiatement après la lecture des affidavits par le greffier de la couronne, M. O'Farrell exprima le désir de communiquer à la cour quelques renseignements touchant cette cause, renseignements qui, originairement, lui parviendraient dans quelque temps.

La cour lui demanda en quelle qualité il entendait parler, si c'était comme avocat ou comme témoin. Il répondit que c'était comme témoin. Il dit donc que c'était lui qui avait découvert les erreurs du shérif, erreurs commises par le fanatisme religieux; qu'on lui avait offert £10 pour acheter son silence. En ce moment, il fut interrompu par la cour qui lui dit qu'elle ne pouvait recevoir de témoignage volontaire, mais que s'il connaissait des faits ignorés de la cour, et qu'il n'était pas en possession de ces faits, il pourrait les lui faire connaître à l'aide d'une demande spéciale.

Le solliciteur-général (M. D. Ross) dit alors que bien que comme solliciteur-général, il fut de son devoir de demander la condamnation du shérif, il ne pouvait

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA. BUREAU DE POSTE. ARRIVER ET DEPART DES MAILLES DE MONTREAL.

LE BARREAU DU BAS-CANADA. SECTION DU DISTRICT DE MONTREAL. AVIS. Les membres de la Société Section sont priés d'assister à une ASSEMBLEE.

PREMIER GRANDE ACTION PIANOS FORTES, BARRY & MORANGE, ALBANY. Les Soumissionnaires seuls Agents pour la vente des célèbres Pianos ci-dessus.

Vente par le Sheriff POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1853. O. Chamard - Vente à F. Brousseau - Une terre, maison à St. Aimé.

DISTRICT DE MONTREAL. UNE SESSION DE QUARTIER GENERALE DE LA PAIX, ayant JURIDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montreal.

DISTRICT DE MONTREAL. UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, ayant JURIDICTION CRIMINELLE dans et pour le District de Montreal.

AVIS. Le 22 et après LUNDI, le 5 courant, la MALLE POUR PORTLAND sera FERMEE à ce Bureau à SIX heures et DEMIE.

J. PROVOST, AVOCAT. Rue St. Vincent, au-dessus des bureaux de La Minerve, de 7 juin - m

Entrepot de Hardes de Boston. HARDES D'AUTOMNE ET D'HIVER. M. GEMMILL a maintenant en magasin le plus grand fonds de HARDES FAITES.

INSTITUT MECANIQUE. AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS adressées au président du Comité de construction seront reçues à l'INSTITUT.

COMPAGNIE DE MONTREAL POUR L'EXPLOITATION DES MINES. UNE ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu au Bureau de la Corporation.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC DU CANADA. TELEGRAPHE ELECTRIQUE. LES DIRECTEURS sont prêts à recevoir des SOUMISSIONS pour la construction d'un TELEGRAPHE ELECTRIQUE.

CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE TERREBONNE. RECLEMENT Du Conseil Municipal du Comté de Terrebonne, concernant les différents Officiers.

CHIMIE. CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU. COMTE DE MONTREAL, POUR LES CAMPAGNES SEULEMENT. L'ASSEMBLEE ANNUELLE des Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu.

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE, D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. LE COMITE des ARRANGEMENTS, annonçant que, durant la semaine de l'EXPOSITION.

BUREAU D'AGRICULTURE. AVIS. UNE ASSEMBLEE aura lieu au Bureau d'Agriculture, le 22 septembre.

POELES. SE MANUFACTURER et à vendre à la Fonderie de Montreal et ouvrage de la cité. Lits de fer et autres fontes de gout.

INSTITUT-CANADIEN. A question suivante sera discutée J'ETDI prochain, le 22 courant : L'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale.

CHIMIE. CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

CHOCOLAT de Steiner, fabriqué à Paris, à vendre par A. SAVAGE & Cie. TRICOPHERONS de Cireblongues pour les chevrons.

VENTE D'IMMEUBLES. Par Autorité de Justice. SERONT vendus MARDI, le ONZE OCTOBRE prochain, des IMMEUBLES, situés dans le District de St. Laurent.

VENTE A L'ENCAN. Par J. D. Bernard & Cie. Vente étendue de peaux de l'Europe, de l'Amérique et du Canada, et de Pelletteries manufacturées.

VENTES A L'ENCAN. Par John Leeming THES FRAIS. SERA offert en vente, aux Magasins de M. LESLIE, STARNES & Cie. MERCEDEI le 3 OCTOBRE.

DERNIERE VENTE DES FONTES DE QUEBEC. SERA offerte au commerce, par encan public, les Fontes de Québec, consistant en 210 peaux doubles.

GRANDE VENTE DE TERRAINS DE PRIX. MARDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à L'ENCAN, au Bureau des Soumissionnaires, No. 291, rue St. Paul.

Cinq-Mars & Frère. MAGASINS RUE MCGILL ET RUE SAINT PAUL. VIENT d'arriver un assortiment de Peaux d'Autruche.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES. COINS des RUES MCGILL ET DU COLLEGE. COTE OUEST. MESSIEURS P. T. MASSON & FILS ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert un magasin d'épicerie.

PARTI DE LABOUR. A VENDRE. UN superbe EMPLACEMENT, au village de Ste. Martine, avantageusement situé pour le commerce.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. SEPTEMBRE, 1853. LECTURE SUR LE LIN SA CULTURE et SA PREPARATION industrielle, par le Professeur John Wilson.

VENTE D'IMMEUBLES. Par Autorité de Justice. SERONT vendus MARDI, le ONZE OCTOBRE prochain, des IMMEUBLES, situés dans le District de St. Laurent.

VENTE A L'ENCAN. Par J. D. Bernard & Cie. Vente étendue de peaux de l'Europe, de l'Amérique et du Canada, et de Pelletteries manufacturées.

VENTES A L'ENCAN. Par John Leeming THES FRAIS. SERA offert en vente, aux Magasins de M. LESLIE, STARNES & Cie. MERCEDEI le 3 OCTOBRE.

DERNIERE VENTE DES FONTES DE QUEBEC. SERA offerte au commerce, par encan public, les Fontes de Québec, consistant en 210 peaux doubles.

GRANDE VENTE DE TERRAINS DE PRIX. MARDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à L'ENCAN, au Bureau des Soumissionnaires, No. 291, rue St. Paul.

Cinq-Mars & Frère. MAGASINS RUE MCGILL ET RUE SAINT PAUL. VIENT d'arriver un assortiment de Peaux d'Autruche.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES. COINS des RUES MCGILL ET DU COLLEGE. COTE OUEST. MESSIEURS P. T. MASSON & FILS ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert un magasin d'épicerie.

PARTI DE LABOUR. A VENDRE. UN superbe EMPLACEMENT, au village de Ste. Martine, avantageusement situé pour le commerce.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. SEPTEMBRE, 1853. LECTURE SUR LE LIN SA CULTURE et SA PREPARATION industrielle, par le Professeur John Wilson.

VENTE D'IMMEUBLES. Par Autorité de Justice. SERONT vendus MARDI, le ONZE OCTOBRE prochain, des IMMEUBLES, situés dans le District de St. Laurent.

VENTE A L'ENCAN. Par J. D. Bernard & Cie. Vente étendue de peaux de l'Europe, de l'Amérique et du Canada, et de Pelletteries manufacturées.

VENTES A L'ENCAN. Par John Leeming THES FRAIS. SERA offert en vente, aux Magasins de M. LESLIE, STARNES & Cie. MERCEDEI le 3 OCTOBRE.

DERNIERE VENTE DES FONTES DE QUEBEC. SERA offerte au commerce, par encan public, les Fontes de Québec, consistant en 210 peaux doubles.

GRANDE VENTE DE TERRAINS DE PRIX. MARDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à L'ENCAN, au Bureau des Soumissionnaires, No. 291, rue St. Paul.

Cinq-Mars & Frère. MAGASINS RUE MCGILL ET RUE SAINT PAUL. VIENT d'arriver un assortiment de Peaux d'Autruche.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES. COINS des RUES MCGILL ET DU COLLEGE. COTE OUEST. MESSIEURS P. T. MASSON & FILS ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert un magasin d'épicerie.

PARTI DE LABOUR. A VENDRE. UN superbe EMPLACEMENT, au village de Ste. Martine, avantageusement situé pour le commerce.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. SEPTEMBRE, 1853. LECTURE SUR LE LIN SA CULTURE et SA PREPARATION industrielle, par le Professeur John Wilson.

VENTE D'IMMEUBLES. Par Autorité de Justice. SERONT vendus MARDI, le ONZE OCTOBRE prochain, des IMMEUBLES, situés dans le District de St. Laurent.

VENTE A L'ENCAN. Par J. D. Bernard & Cie. Vente étendue de peaux de l'Europe, de l'Amérique et du Canada, et de Pelletteries manufacturées.

VENTES A L'ENCAN. Par John Leeming THES FRAIS. SERA offert en vente, aux Magasins de M. LESLIE, STARNES & Cie. MERCEDEI le 3 OCTOBRE.

DERNIERE VENTE DES FONTES DE QUEBEC. SERA offerte au commerce, par encan public, les Fontes de Québec, consistant en 210 peaux doubles.

GRANDE VENTE DE TERRAINS DE PRIX. MARDI, le QUATRE OCTOBRE prochain, à L'ENCAN, au Bureau des Soumissionnaires, No. 291, rue St. Paul.

Cinq-Mars & Frère. MAGASINS RUE MCGILL ET RUE SAINT PAUL. VIENT d'arriver un assortiment de Peaux d'Autruche.

NOUVEAU MAGASIN D'EPICERIES. COINS des RUES MCGILL ET DU COLLEGE. COTE OUEST. MESSIEURS P. T. MASSON & FILS ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert un magasin d'épicerie.

PARTI DE LABOUR. A VENDRE. UN superbe EMPLACEMENT, au village de Ste. Martine, avantageusement situé pour le commerce.

EXPOSITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE. SEPTEMBRE, 1853. LECTURE SUR LE LIN SA CULTURE et SA PREPARATION industrielle, par le Professeur John Wilson.

NOUVEAU MAGASIN DE Vins, Liqueurs, Epicerie, &c., &c. J. DAoust, RUE GILL, No. 14.

Le soussigné prévient respectueusement le public en général, qu'il a ouvert un établissement où on trouvera constamment, de la première qualité et du premier choix, des vins les plus fins et des liqueurs assorties, Liqueurs spiritueuses, tels que Gin de Hollande, vieille Jambon, Eau-de-Vie de Martell, et autres Liqueurs fines et Sirop de toute espèce et qualité, Mélasse, Huile d'olive et autres très fines, Vinaigre de vin blanc, L'assortiment d'Epicerie consiste en Cassiole, Sucre blanc en pain et écrasé, Thé de toute qualité et espèce, Café supérieur, Candi, Muscade, Vanille, Noix, Raisin de Corinthe, Raisin, Sec, autres, Empoie, Sel, Poivre, Gingembre, Huile de Colza, de castor, de lin, de la bouillie et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

On peut se procurer des Billets et des informations exactes aux Bureaux des Chemins de Fer de Rutland et Burlington, Place d'Armes, du Vermont Central, et du Champlain et du St. Laurent, Bâtiment Mills (porte du milieu) vis-à-vis le Quai des Steamboats de Québec. 6 août.

MONTREAL A NEW-YORK. REDUCTION EXTRAORDINAIRE DANS LES PRIX.

1ere. CLASSE \$3 SEULEMENT. Aller et Revenir 6 Piastres. Seule ligne directe et certaine, portant les malles.

PAS D'INTERUPTION PAR LA BRUME.

PAR LE CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN et du St. LAURENT, à Rouse's Point, Burlington, Rutland et Troy et par steamer à New-York pour TROIS SEPTIMES, ou par le chemin de fer de la Rivière Hudson pour une Piastre de plus.—Marchant durant le jour. Trois trains durant le jour—à 6:30, et 9:30, A. M., et à 5:30 P. M.

On peut se procurer des Billets et des informations exactes aux Bureaux des Chemins de Fer de Rutland et Burlington, Place d'Armes, du Vermont Central, et du Champlain et du St. Laurent, Bâtiment Mills (porte du milieu) vis-à-vis le Quai des Steamboats de Québec. 6 août.



MAGASIN DE FERRONNERIE. No. 170, Rue St. Paul.

LES SOUSSIGNÉS reçoivent actuellement, par les vaisseaux dans le port et offrent en vente: FER en barre, vieux fer, feuilles, à scieries, plaques à brûler, fer et fer en saumon.

TOILES DU CANADA, meilleure qualité, aussi pour couvrir.

CLOUS de toutes espèces.

QUINCAILLERIE. ancres, chaînes, ferries, peles, fourches pour scieries, faux et faucilles, plomb, cuivre en barre et en feuilles, acier, pointe à tirer et un assortiment complet de petite quincaillerie.

POUR SELLERS, &c., un assortiment complet de selles et brides, garniture de voitures, &c.

FILDE LAINON, de toute description, WILSON & COILLARD.

Terre à vendre. UNE TERRE est en vente de 3 arpents sur 27 de profondeur, à trois milles de Montréal. Pour les conditions, s'adresser à F. X. BRAZEAU, Marchand, rue St. Paul.

A LOUER. UNE TERRE, de la contenance de 190 arpents en superficie, située dans l'île St. Joseph, dans la paroisse de Boucherville, à une lieue de distance de la ville de Montréal, cultivée depuis nombre d'années par Mr. John Muirhead, résidant au village de Boucherville, avec une maison, grange, remise, &c. S'adresser au propriétaire soussigné.

G. L. H. DESCHAMBAULT, St. Denis, ce 28 juillet—3.

La Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada. AVIS.

EST par les présentes donné que la CARTE ou le PLAN du parcours d'une partie du Grand Tronc de Chemin de fer du Canada, s'étendant depuis un point de la Cité de Montréal, jusqu'à la paroisse de St. Charles, jusqu'à la rivière des Outaouais à un point de la paroisse Ste. Anne, dans le District de Montréal, ainsi que le LIVRE de REFERENCE, ont été examinés et certifiés par WILLIAM KINGSFORD, Député-Arbitre Provincial, et ont été déposés dans le Bureau du Secrétaire de la Province, dans le bureau du Greffier de la Paix pour le district de Montréal, et, ainsi, dans le bureau du Secrétaire de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada, dans la Cité de Montréal, ce neuvième jour d'Août 1853.

C. P. RONEY, Sec. G. T. du C. de F. du C. W. WILLIAM KINGSFORD, Député-Arbitre Provincial. GEORGE ET. CARTIER, Solliciteur G. T. du C. de F. du C. Montréal, 9 août 1853—11

MARCHANDISES SECHES. OGILVY, WOOD et Cie.

OGILVY, WOOD et Cie. 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes.

OGILVY, WOOD et Cie. 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes.

OGILVY, WOOD et Cie. 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes.

OGILVY, WOOD et Cie. 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes.

OGILVY, WOOD et Cie. 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes, 100 Billes de bois de toutes sortes.

NOT récemment arrivé et à vendre: 144 tonnes et quarts Bruno Silva Ton. Vin de Port de différentes qualités. 36 barriques et quarts Eau-de-Vie de Martell. 200 paquets Riz de Patana. 100 caisses Magnésia noir. 83 caisses Heaketh Davis & Co.'s. 300 rames Papier à écrire.

MANUFACTURE DE PIANOS. No. 29, SUR LA RUE NOTRE-DAME, Est. Ci-devant Foreman de MEAD, FRERES & Cie.

ATTIRE respectueusement l'attention du public sur nos PIANOS de PIANOS constamment en magasin, nous examinons à votre pas de seconde qualité à aucun moment. No. 29, rue Notre-Dame, Est.—10 mai.

AU CLERGE. ORGUES. SAMUEL R. WARREN, No. 10, RUE ST. JOSEPH.

maintenant en main et manufacture constamment avec de grandes facilités et des améliorations importantes, ORGUES SANS PIANO, HARMONIUM pour EGLISE et L'ARMONIUM pour SALON. Des orgues pour églises ayant de quatre à six registres, seront construits à ordre dans un court délai, à bas-prix et de conditions libérales; et garantis être d'une qualité égale en mécanique, pouvoir, beauté de tons et de combinaison à toutes autres manufactures d'orgues au monde. Harmoniums de deux à douze registres, ayant un excellent ton d'orgue et étant un des instruments les plus parfaits et les plus en usage.—5 avril

EDUCATION. UN PROFESSEUR de treize années d'expérience offre ses services pour enseigner l'Anglais. Ayant étudié à Dublin, en sa plénitude l'enseignement, et se croit capable d'enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie sphérique, l'arpentage, la manière de mesurer, les sections coniques et le jaugeage. Il enseignera aussi un certain nombre de problèmes de géométrie. Il n'a aucune objection quant au lieu où on l'appellera en Canada.

EXPOSITION PROVINCIALE DE L'Agriculture et de l'Industrie. MONTREAL, SEPTEMBRE 1853.

PRIX ADDITIONNELS. Le Comité a le plaisir d'annoncer les PRIX ADDITIONNELS suivants, savoir: PRIX OFFERTS PAR LA COMPAGNIE BRITANNIQUE AMERICAINE DES TERRES.

Pour le meilleur Beuf de race quelconque, n'ayant pas plus de quatre ans, et ayant été dans le Bas-Canada, pendant les derniers six mois, £10 0 0. Pour les quatre meilleurs Fromages produits dans le Bas-Canada et manufacturés par le propriétaire, 3 0 0.

Pour les deux meilleurs moutons de l'année, 2 0 0. Pour les 12 meilleurs moutons de l'année, 5 0 0. Pour les 20 meilleurs moutons d'Avoine, 5 0 0.

Les deux derniers prix seront donnés seulement aux producteurs actuels des produits, et à ceux qui devront être donnés, et devenir la propriété de l'Association, pour être distribués aux Sociétés d'Agriculture de Comtés comtes grains.

LE MAJOR T. CAMPBELL, Président du Bureau d'Agriculture, a l'honneur de vous annoncer que VINGT-CINQ LOUIS pour le meilleur essai en français, sur l'Agriculture du Bas-Canada. Des particularités seront trouvées dans une liste révisée des prix.

JOHN LEEMING, Secrétaire. Montréal, 6 sept. 1853.

Instituteur Demandé. ON DEMANDE dans une Famille Privée résidente à la campagne UNE INSTITUTEUR qualifiée, pour enseigner le Français, l'Anglais et le Piano, à trois jeunes Dames. S'adresser au Bureau de la Minerve. 3 sept.—m

NOUVELLE COMPAGNIE DE GAZ DE LA CITE DE MONTREAL. LE DIVIDENDE SEMI-ANNUEL DE DEUX CENT CENTS A été déclaré PAYABLE le 1er et après le 15 courant.

Par ordre des Directeurs. W. R. FALCONER, Directeur. 3 sept.—dxj

AUX ACHETEURS EN GROS DU HAUT ET DU BAS-CANADA. HORLOGES, HORLOGES. A VENDRE. UN fonds étendu d'HORLOGES AMERICAINES, y compris celles faites à la dernière façon.

H. PEACOCK, 961, rue No.-de-Dame. 1 sept.

A vendre par les soussignés: 230 tonnes Mélasse. 30 boucauts Sucre. 100 quarts Huile assortis. 300 boites Thé do. 100 boites Cires blanche 1re qualité. 3000 livres Cires blanche et 20 à la livre. DESMARTEAU, PLAMONDON & MOESES. (SEAU.) Montréal, 6 sep.

CHEMIN DE FER DU MONTREAL ET NEW-YORK. AVIS.

JUSQU'au avis contraire, les Marchés et Vendeurs, le premier train pour Lachine, laissera Montréal, à 6,15 et de retour laissera Lachine, à 6,45 A. M.

H. NELSON, Surintendant. Montréal, 2 sept.

ROBERT MITCHELL, PLOMBIER, FONDEUR EN CUIVRE ET OUVRIER POUR LES APPAREILS DE GAZ. MAGASIN DE LUSTRE POUR GAZ. Sur la Place du Marché au Poin. (Deuxième porte de Ramsay et McArthur.)

MAGASIN DE LUSTRE POUR GAZ. Rue St. Henri, (en face de l'Hôtel Grand.) Il tient constamment en main un assortiment de DISTRES pour GAZ, BRACKETS, PENDANTS, &c.

Tout ordre pour GOUTIERES, OUVRAGES EN PLOMB sera reçu aux deux places, et recevra la plus grande attention.—6 août.—a

Boulangier Demandé. ON a besoin d'un bon Boulangier qui aurait déjà servi comme tel à la Compagnie et pour demeurer à la Compagnie. S'adresser au bureau de La Minerve. 28 juin.

Terrain à vendre. Un superbe terrain, maison en bois, à un étage, avec écurie et un jardin, situé au Côté St. Louis, près de "Mill End" mesurant quatre arpents de front sur cent vingt pieds de profondeur; les conditions seront très-faciles. S'adresser à Mr. REMOND PLESSISI BELAIR, rue St. Laurent.—27 août.

G. L. ROLLAND. EN GROS ET EN DÉTAIL. MAISON VOISINE DE S. GERALDI, Place Jacques-Cartier, No. 48, Montréal.

ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE ROUGE ET DU CASTOR.

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général tant de campagne que de la ville, qu'il ouvrira, le 1er mai prochain, à l'endroit indiqué ci-dessus, UN MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT qui ne sera surpassé par aucun autre, à Montréal. Il aura à vendre à des prix modérés:

Cuir de toute sorte; veaux français, veaux vernis, maroquins, peaux de chèvre et de mouton; cuirs à harnais et à selle; cuirs à semelle et empiéage de toutes sortes; peaux de taure, vache, bœuf, harnais, selles, &c.

Ornements et fournitures de tous genres, pour selliers et colportiers. Chaussures de toutes dimensions et espèces, depuis les plus délicates jusqu'aux plus grossières, &c.

Il aura toujours des ouvriers habiles à son service; et il pourra compter sur une prompte et fidèle expédition de tous commandes. Ses relations commerciales avec les meilleurs manufacturiers des Etats-Unis, le met à même de satisfaire tous les goûts de ses pratiques.

Mr. Rolland choisit pour son magasin et ses articles par lui-même aux Etats-Unis, avoir part au patronage du G. L. ROLLAND. 19 avril.

Société d'Agriculture DU COMTE DE MONTREAL. La Société ci-dessus offre les prix suivants, à l'égard des récoltes ci-dessous, culture des champs:

CLASSE FRANCAISE. Patates, 5 pr. £2—£1 15—£1 10—£1 5—£1 Carottes, 5 pr. £2—£1 15—£1 10—£1 5—£1 Betteraves, 4 pr. £2—£1 10—£1 5—£1 Navets, 3 pr. £1 10—£1 5—£1 Blé d'Inde, 4 pr. £2—£1 10—£1 5—£1 Meilleur Champ d'Herbe, 3 pr. £1 10—£1 5—£1 Meilleur Champ de Trèfle d'été, 3 pr. £1 10—£1 5—£1

Ceux qui se proposent de devenir compétiteurs sont priés d'en notifier le secrétaire à son bureau, No. 2, rue St. François-Xavier, le 10 SEPTEMBRE. Des circulaires seront fournies au temps d'entrée.

Les Juges commencent l'inspection de la récolte LUNDI, le 12 septembre. On ne permettra la compétition qu'aux souscripteurs qui ont payé leur souscription le 10 au plus tard.

L'Exposition annuelle de bestiaux aura lieu dans la grande prairie qui se trouve à l'extrémité des rues St. Charles Borromée et St. Urbain, dans la Cité de Montréal, JEUDI, le 22 Septembre. Pour les particularités, voir les affiches. JAS. SMITH, Sec. Trés. 9 août.

Académie de Berthier. L'ouverture des classes de cet établissement est fixée au MERCREDI, 14 SEPTEMBRE, à 2 heures P. M.

Cette maison placée sous le contrôle immédiat d'un corps de Directeurs éclairés et amis de l'éducation, pourvoit à l'instruction des élèves, au moyen de professeurs séculiers dont le savoir s'est enrichi par une expérience de plusieurs années dans l'enseignement. Les langues Française et Anglaise y sont l'objet de soins très-spéciaux et y sont apprises dans leurs plus grands détails. Les Directeurs ne perdant point de vue le nécessaire de former des jeunes gens capables pour le commerce et l'industrie.

Comme les élèves qui se destinent aux professions libérales, sont, aux termes de la loi, tenus de connaître la langue latine, les Directeurs ont jugé convenable d'introduire un cours classique dans l'enseignement, établi depuis trois ans, se composera pour cette année de trois classes latines bien distinctes, éléments, syntaxe, méthode et versification. Le plan d'études, confié dans son exécution à l'habileté reconnue de maîtres qui ont vécu dans l'enseignement, offre aux familles le double avantage d'un cours académique et d'un cours classique, au choix de l'élève qui se destine au commerce, ou qui veut se lancer dans la carrière d'une profession libérale.

Le tout et salubre village de Berthier compte plusieurs bonnes maisons de pension qui ne laissent rien à désirer à la sollicitude des parents, tant sous le rapport du confort matériel que sous celui d'une stricte surveillance exercée sur la conduite et la moralité de leurs enfants. Prix pour l'année scolaire. Cours classiques. Cours académique français et anglais Berthier, 6 sept.—trzi

AVIS. MONSIEUR EDOUARD MASSON à l'honneur d'informer le public en général et les MARCHANDS de la ville de Montréal que l'OUVERTURE de son ETABLISSEMENT est fixé au 15 OUBRE ST. PAUL, presqu'en face de l'Eglise de l'HOTEL-DIEU, et qu'il a dans ses voûtes les articles d'EPICERIE les plus variés qui peuvent offrir le meilleur marché. THÉS, CAFES, TABAC, CIGARES, &c., sont importés des maisons les plus respectables tant par leur ancienneté que par la qualité supérieure de leurs produits. Si la ponctualité, la libéralité des conditions et la modicité des prix, sont une garantie de succès, M. Edouard Masson se flatte qu'il obtiendra dans son commerce, un patronage libéral. Montréal, 7 juin—a 100

A VENDRE OU A LOUER. A St. Vincent de Paul, une superbe MAISON (Cottage) située au milieu d'un beau verger, sur le bord de la Rivière des Prairies, à une douzaine d'arpents de l'Eglise et du Couvent des Dames du Sacré Cœur. S'adresser à Montréal à F. M. Derron, écrivain, avocat, ou sur les lieux à J. H. BELLEROSE. 14 avril.

Etablie en 1803. COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES. CAPITAL UN MILLION, TOUT PAYE ET INVESTI DEPARTEMENT DU FEU.

LES SOUSSIGNÉS nommés SEULS AGENTS EN TOUT LE CANADA. (La Cité de Montréal exceptée.) Ils assurent des risques à des taux avantageux et sont autorisés de payer les réclamations sans référence à Londres.

Département sur l'Assurance de la Vie. Un tarif réduit sur les taux pour la vie en Canada, sera prochainement établi. Bureau—BATHURST CHUIVILLER, rue St. Pierre. RYAN, FRERES & Cie., Agents du Globe, Montréal et Québec. 1 fév.—a

EXPOSITION PROVINCIALE Agricole et Industrielle SEPTEMBRE 1853. AFIN de rendre les arrangements aussi commodes que possible à l'Exposition, pour les articles dont l'ARRANGEMENT demande à bonne heure que Toutes les entrées de Stocks soient faites au plus tard Le 15 Septembre.

Que des soumissions pour la PLACE REQUISE PAR LES EXPOSITANTS soient adressées sans délai, et tous ceux qui ont intention de concourir durant l'Exposition doivent envoyer leurs noms, résidence, et la description des objets qu'ils se proposent d'envoyer, aussitôt que possible, au soussigné.

Le Comité ne se tient pas obligé de recevoir au-delà de la clôture, à l'Exposition, pour les articles dont il n'aura pas reçu avis au avant le 15 jour de septembre. JOHN LEEMING, Secrétaire. Montréal, 10 août 1853—13

N. B. Tous les papiers nouvelles sont priés de reproduire cette annonce.

Tapis à l'Huile. M. A. LAFLAMME, 163, rue Craig à Montréal.

OFFRE en vente, 30 ps. de tapis de 18 pieds par 50 pieds de longueur, fleuris et patrons assortis à couper pour salles à diners, passages, escaliers, tapis de table, tabliers, etc., soit soit cirés, capots, prélas, rideaux pour voiture, toiles de chapeaux et toutes sortes de toiles cirées avec le vieux Bruxelles ou Turquie l'on peut avoir de très bons tapis cirés pour plancher.—23 avi

A VENDRE, PAR A. PREVOST & CIE. 50 barriques et quarts Huile de Lin 230 do de pale de lou marin et de baleine

200 tonnes Mélasse jaune 50 boucauts Cassonade de Porto Rico

2000 peches de Toile du pays 2000 peches Etoffe grise du pays Attendus par les derniers arrivages d'automne et actuellement arrivés: 50 balles Couvertes à quatre Points et de Whitney

25 balles Flanelle, Faize et Carisés 10 balles Pétofle de Drap, mélie et Draps Whitey, de castor, et étoffe de goât pour manteaux, Mérinos français, Casimirs, &c., &c. 9 sept.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 1er septembre 1853. ON fait savoir que le LUNDI, TROIS OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin, en la chambre de lecture de la Bourse, dans la Basse-Ville de Québec, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, de ce qui reste non vendu des EMPLACEMENTS à bâtir dans la ville d'AUBIGNY, directement en face de la Cité de Québec, sur la cime de la côte, et commandant une vue étendue de la Cité, du fleuve et des campagnes environnantes. Les tenues, paiement sont très-avantageux, un quart seulement du prix d'achat étant payable comptant.

Pour la mise à prix et autres particularités, s'adresser à FELIX POTIER, Secrétaire au bureau des Terres de la Couronne, Château Saint-Louis, Québec, où l'on pourra voir un plan de la propriété. 8 sept.

Propriété MacTavish, Sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, MONTREAL.

La somme appropriée pour le prix se monte à \$6000; et des prix sont offerts à des compétiteurs étrangers, et comprend les sections et classes suivantes: GROS DÉTAIL.

A. Durham F. Bestiaux de qualité. B. Devon F. Meilleure Vache, de tout âge et race C. Ayrshire G. Bestiaux gras D. Canadien ou de race d'Alderney H. Boufs de travail.

MOUTONS. L. Leicester M. Autres races K. Southdowns N. Mouton gras L. Mérinos et Saxons COCHONS. O. Haute race P. Petite race CHEVAUX. Q. Chevaux de trait R. Chevaux de races S. Produits journaliers W. Ustensils d'Agriculture T. Sucre, (d'Érable et de Betterave) X. Fonds étranger U. Produits des champs Y. Ustensils étrangers. Pour les règles et règlements, voir les pamphlets imprimés. JOHN GEORGE CREBASSA, Sec. Trés. 17 août 1853—27

SECTION No. 1. PRODUITS D'HORTICULTURE. La Société d'Horticulture de Montréal fera une Exhibition dans le mois de Septembre, et les arrangements de ce département seront sous le contrôle d'un comité nommé par elle.—Les prix annoncés se montent à plus de \$300, et seront payés sur la décision des juges par le comité local.

Pour les règles et règlements, voir les pamphlets. SECTION No. 2. VOILAIRES. Pour ce département le comité local d'ici a voté une somme de \$100 et une somme additionnelle de \$100 à été ajoutée par une souscription privée. La liste des prix est conséquemment très-attractive et mérite une attention particulière.

SECTION No. 3. MANUFACTURE DOMESTIQUE. 4. Marchandises de laine et de Lin 5. Reliure, Impressions, Papier, &c. 6. Manufacture de Métaux 7. Manufacture de Bois, y compris des Meubles, Voitures, &c. 8. Beaux-Arts 9. Département des Dames 10. Ouvrage Sauvage 11. Différents

En addition aux particularités contenues dans la liste des prix, le COMITÉ LOCAL attire respectueusement une attention particulière aux avis qui suivent: 1. Que les PRIX SONT OUVERTS à la COMPÉTITION DU HAUT-CANADA sans aucune stipulation additionnelle. 2. Que les articles venant des Etats-Unis seront admis à l'EXHIBITION, mais non comme compétiteurs pour les PRIX—excepté pour des sections X et Y, et aussi les prix spéciaux. 3. Le site que l'on a choisi est la "Propriété MacTavish," sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, la position la plus pittoresque et la mieux choisie que l'on peut désirer. Les remises pour les Bestiaux, &c., seront couvertes, et le fourrage, &c. (fourni par contrat.) sera donné sous la direction du comité. 4. Des Prémiums à discrétion seront donnés pour les articles qui seront considérés dignes par les juges, et qui ne sont pas énumérés dans la liste; et le comité déterminera le montant des prémiums. 5. Une liste des prix révisés, &c., prix 30—avec un plan lithographié du terrain et des bâtiments, prix 74, sera publié vers le 1er Septembre, l'on pour se procurer aux principaux magasins de livres dans toute la province. Si c'est par applications par lettres elles devront être payées. 6. Les arrangements qui seront faits avec les steamboats, les compagnies de chemins de fer et les Hôtels, seront annoncés aussitôt que possible. 7. Il est de l'intention du Comité Local, en addition à ce qui a déjà été fait pour promouvoir l'intérêt croissant dans l'Agriculture et l'Industrie de rendre la visite des étrangers et des visiteurs à Montréal très-attractive et très-agréable, en leur supérieur à ce qui a déjà été entrepris en cette province. 8. N. B. On peut se procurer la liste actuelle des prix en s'adressant au bureau du Secrétaire, si par lettre à l'adresse ci-dessus. JOHN LEEMING, Secrétaire. Bureau—11, Rue St. François-Xavier, Montréal, 2 août 1853.

A VENDRE, DEUX MAISONS bien finies et en bon ordre, dans le village de Verchères, situées sur le chemin avec autres bâtiments et un joli jardin. Terme libéral. S'adresser sur les lieux à Messire BRUNEAU, curé ou à FÉLICITE TRUDEL. 3 sept.—s

AVIS. VU que MICHEL LAURENT, mon apprenti, est parti sans avoir fini son temps, je fais défense au public de rien avancer en mon nom de lui payer aucun compte. J. B. TISON, Architecte. Mesureur. 6 septembre—8

CENTRE AVIS. JE donne avis que je n'ai jamais été l'apprenti d'un certain B. TISON, mesurant je ne dois aucun temps de service à cet individu. MICHEL LAURENT, Architecte et Mesureur, No. 164 Rue St. Laurent 10 sept.

BOIS DE CHAUFFAGE. DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Secrétaire, dans la Cité de Montréal, le 10 au plus tard, pour fournir TROIS CENTES CORDES DE BOIS DE CHAUFFAGE, quantités égales, d'Érable, de pruche et d'épinette, et de pas moins de trois pieds de la pointe à la coupe, et elles devront être dérivées dans la cour de la Prison de Montréal. Bureau du Secrétaire, Montréal, 5 sept. 1853

Herbes conservées à l'usage de la cuisine par "Kepeace." CES HERBES SONT CONSERVÉES SOUS UNE FORME TOUT PARTICULIERE POUR L'USAGE DE LA CUISINE EN GÉNÉRALE. Les directions sont sur l'étiquette de chaque bouteille.

TARCIÉ de Pork frais pour porc-fais, canards, oies, &c. Tarcié, pour veau, dinons, lièvres, et toute espèce de gibiers. Poudres d'herbes conservées, pour donner un goût aux soupes, sauces, &c. Poudre de celleri brune pour ditto Poudre de celleri blanche pour ditto Poudre d'osgon, pour donner un goût aux soupes, sauces, &c. Poudre d'échalotes, pour ditto Poudre de racine de raifort, retenue toute son goût piquant, et excellent pour nieler avec la moutarde, &c.

Les soussignés ont qu'une grande quantité des articles ci-dessus mentionnés et qui sont maintenant en grand usage dans les hôtels de Londres et restaurants, et en recommandant l'attention aux propriétaires des hôtels et surtout aux familles. Droguistes, &c. vis-à-vis le Palais de Justice. 20 août

MARCHANDISE NOUVELLE, MAISON DU PEUPLE. JOSEPH BEAUDRY, MARCHAND-TAILLEUR. RUE MCGILL, 24, MONTREAL.

PRENDRE la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a transporté à son boutique de tailleur à l'adresse ci-dessus. Il reçoit par les premiers arrivages un large assortiment de DRAPS, CASIMIRS, DOCKINGS, étoffes pour robes, &c., ainsi qu'un assortiment général de HARD'S FATES, dans le dernier goût, à des prix réduits, pour argent comptant.—28 avril.

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE DE L'Agriculture et de l'Industrie. Qui aura lieu Dans la Cité de Montréal les 27, 28, 29 et 30 Septembre 1853.

Sous les patronages du gouvernement provincial et du bureau d'Agriculture du Bas-Canada. L'Honorable MALCOLM CAMERON, Président, Bureau d'Agriculture.

BUREAU D'AGRICULTURE. MAJOR THOMPSON CAMPBELL, St. Hilaire de Rouville, Président. ALFRED PINVANSKAULT, Esq., Vice-Prés. WILLIAM BYSON, Esq., Secrétaire et Trés. DR. TACHE, M. P. P. J. B. MOULIN, Esq., M. P. P. R. N. WATTS, Esq., Drummondville. JOHN DODS, Esq. JAMES THOMPSON, Esq., Shefford. EDWARD DEBLOIS, Esq.

COMITE LOCAL DE MONTREAL. WM. WORKMAN, Esq., Président. J. L. BEAUDRY, Esq., Vice-Président. B. H. LEMOINE, Esq., Trésorier. JOHN LEEMING, Esq., Secrétaire.

G. E. CARTIER, Esq., M. P. P. TANCREDE BOUTILLIER, Esq. Echevin Whitey, Esq. Conseiller CORSEUL. WM. BRISTOW, Esq. A. M. DELVIL, Esq. SABBREUX DEBELLEUR, Esq. J. CRAWFORD, Esq. J. PENNER, Esq. J. O. BOSTEL, Esq. H. V. BULLMANT, Esq., prés. de l'Institut Mécanique de Montréal. H. LYMAN, Esq. JOSH. DESCHAMP, Esq. JOSEPH LANNOUETTE, Esq. JOSEPH GRENIER, Esq. W. A. TOWNSEND, Esq. W. P. LADD, Esq. W. P. ARKRY, Esq. N. VALOIS, Esq. VICTOR BOIREAU, Esq.

LES Arrangements Préliminaires pour la GRANDE EXPOSITION INDUSTRIELLE et AGRICOLE sont maintenant au complet. On s'est procuré pour cette fin le Splendide terrain connu comme

Propriété MacTavish, Sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, MONTREAL.

La somme appropriée pour le prix se monte à \$6000; et des prix sont offerts à des compétiteurs étrangers, et comprend les sections et classes suivantes: GROS DÉTAIL.

A. Durham F. Bestiaux de qualité. B. Devon F. Meilleure Vache, de tout âge et race C. Ayrshire G. Bestiaux gras D. Canadien ou de race d'Alderney H. Boufs de travail.

MOUTONS. L. Leicester M. Autres races K. Southdowns N. Mouton gras L. Mérinos et Saxons COCHONS. O. Haute race P. Petite race CHEVAUX. Q. Chevaux de trait R. Chevaux de races S. Produits journaliers W. Ustensils d'Agriculture T. Sucre, (d'Érable et de Betterave) X. Fonds étranger U. Produits des champs Y. Ustensils étrangers. Pour les règles et règlements, voir les pamphlets imprimés. JOHN GEORGE CREBASSA, Sec. Trés. 17 août 1853—27

SECTION No. 1. PRODUITS D'HORTICULTURE. La Société d'Horticulture de Montréal fera une Exhibition dans le mois de Septembre, et les arrangements de ce département seront sous le contrôle d'un comité nommé par elle.—Les prix annoncés se montent à plus de \$300, et seront payés sur la décision des juges par le comité local.

Pour les règles et règlements, voir les pamphlets. SECTION No. 2. VOILAIRES. Pour ce département le comité local d'ici a voté une somme de \$100 et une somme additionnelle de \$100 à été ajoutée par une souscription privée. La liste des prix est conséquemment très-attractive et mérite une attention particulière.

SECTION No. 3. MANUFACTURE DOMESTIQUE. 4. Marchandises de laine et de Lin 5. Reliure, Impressions, Papier, &c. 6. Manufacture de Métaux 7. Manufacture de Bois, y compris des Meubles, Voitures, &c. 8. Beaux-Arts 9. Département des Dames 10. Ouvrage Sauvage 11. Différents

En addition aux particularités contenues dans la liste des prix, le COMITÉ LOCAL attire respectueusement une attention particulière aux avis qui suivent: 1. Que les PRIX SONT OUVERTS à la COMPÉTITION DU HAUT-CANADA sans aucune stipulation additionnelle. 2. Que les articles venant des Etats-Unis seront admis à l'EXHIBITION, mais non comme compétiteurs pour les PRIX—excepté pour des sections X et Y, et aussi les prix spéciaux. 3. Le site que l'on a choisi est la "Propriété MacTavish," sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, la position la plus pittoresque et la mieux choisie que l'on peut désirer. Les remises pour les Bestiaux,